

Rapport d'orientations budgétaires

D.O.B. 2022

**Budget annexe
Zone d'activité de la plaine**

Réunion du conseil communautaire du 16 février 2022

Rapport d'orientations budgétaires – séance du 16 février 2022

Rappels réglementaires

Depuis la **loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions**, les départements ont obligation d'organiser un débat d'orientation budgétaire.

La **loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République** a étendu cette obligation aux communes de plus de 3 500 habitants et leurs groupements et dispose que ce débat doit avoir lieu dans les deux mois qui précèdent le vote du budget.

La **loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République** a voulu accentuer l'information des conseillers communautaires et prévoit un rapport d'orientation budgétaire (ROB).

Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport, le ROB, élaboré par le Président et ses collaborateurs sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. L'information est renforcée puisque le ROB doit, en outre, comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Le rapport doit également préciser l'évolution prévisionnelle des effectifs et des dépenses de personnel pour le projet de budget.

Enfin, la **loi du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022** prévoit une présentation des objectifs concernant :

- l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement ;
- l'évolution du besoin de financement annuel.

Le ROB n'est pas qu'un document interne : il doit être transmis au représentant de l'État et faire l'objet d'une publication, conformément au **décret du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du ROB**.

Le DOB doit permettre au conseil communautaire de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affectées dans le budget primitif. Mais ce doit être aussi l'occasion d'informer les conseillers communautaires sur l'évolution financière de la communauté de communes en tenant compte des projets retenus.

Un budget annexe est nécessaire pour :

- 1) Connaître le coût final de l'opération
- 2) Assujettir le budget à la TVA
- 3) Tenir une comptabilité de gestion de stocks de terrains : les terrains aménagés ne sont pas comptabilisés en comptes d'immobilisation (21 ou 23) puisqu'ils sont destinés à la vente. Ils sont comptabilisés sur des comptes de stock (classe 3).

Le 1^{er} budget primitif du budget annexe de la zone d'activité économique de « La Plaine » a été adopté en conseil de communauté du 6 décembre 2017.

Les achats des terrains ont été réalisés en 2019.

Analyse rétrospective

Perspectives



fonctionnement



investissement

5

Analyse rétrospective

Perspectives

Fonctionnement

Investissement

Dépenses	BP 2021	CA 2021	
011- Charges à caractère général	1 285,00 €	1 281,50 €	Taxe foncière et frais bancaires
042 – Opérations d'ordre de transfert	882 422,00 €	0,00 €	
65 – Autre charges	10,00 €	0,00 €	Régularisation de TVA
66 – Charges financières	8 797,00 €	8 795,74 €	Intérêts prêts relais
Total	892 514,00 €	10 077,24 €	
Recettes	BP 2021	CA 2021	
002 – Résultat de fonctionnement reporté	65 648,00 €	65 648,17 €	
042 – Opérations d'ordre variation de stock	645 001,00 €	0,00 €	Variation stock
70 – Produit des services	181 865,00 €	0,00 €	Vente de terrain
Total	892 514,00 €	65 648,17 €	

6

Rapport d'orientations budgétaires – séance du 16 février 2022

Analyse rétrospective

Perspectives

Fonctionnement

Investissement

Dépenses	BP 2021	CA 2021	
040 -355 Terrains aménagés	645 001,00 €	0,00 €	Achat terrain stock
16 - Emprunts	1 290 000,00 €	1 290 000,00 €	Remboursement prêt relais
Total	1 935 001,00 €	1 290 000,00 €	

Recettes	BP 2021	CA 2021	
001 – Solde exécution reporté	407 579,00 €	407 578,75 €	
040 - 355 Terrains aménagés	882 422,00 €	0,00 €	
16 – 1641 Emprunts	645 000,00 €	645 500,00 €	Prêt relais
Total	1 935 001,00 €	1 053 078,75 €	

Il n'y a eu aucune dépense en investissement.

7

Rapport d'orientations budgétaires – séance du 16 février 2022

Analyse rétrospective

Perspectives

		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES	PREVISIONS TOTALES	1 935 001,00 €	892 514,00 €	2 827 515,00 €
	REALISATIONS	645 500,00 €	0,00 €	645 500,00 €
DEPENSES	PREVISIONS TOTALES	1 935 001,00 €	892 514,00 €	2 827 515,00 €
	REALISATIONS	1 290 000,00 €	10 077,24 €	1 300 077,24 €
	RESULTATS DE CLOTURE 2021	- 644 500,00 €	-10 077,24 €	-654 577,24 €
	RESULTAT REPORTE DE L'EXERCICE 2020	407 578,75 €	65 648,17 €	473 226,92 €
	RESULTAT CUMULE	- 236 921,25 €	55 570,93 €	- 181 350,32 €
	RESTE A REALISER	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
	SECTION INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €
		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
	RESULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021	- 236 921,25 €	55 570,93 €	- 181 350,32 €

8

Subventions pour la création d'une ZAE sur la commune de Molières-Cavaillac :

Partenaires	Etat	Montant subventionnable HT	Montant alloué	%	Date limite de solde	Reçu	Reste à percevoir	Montant HT dépensé à ce jour
DETR	acquise	2 307 504 €	273 700 €	11,86 %	06/05/2023	82 110 €	191 590 €	892 298,15 €
Dotation Parlementaire	acquise mais perdue		4 917 €					
FNADT	sans réponse							
REGION	sans réponse							
EPF LR	sans réponse							

Prêts relais :

Deux prêts relais pour un montant total de 1 290 000 € ont été réalisés afin de pouvoir faire le projet.

Le 1^{er} prêt relais de 645 000 € a pu être soldé le 1^{er} février 2021.

Le 2nd a été prolongé avec comme nouvelle date d'échéance avril 2023 pour 322 500 € auprès du Crédit Agricole et 323 000 € auprès de la Caisse d'Épargne.

Ventes :

Il convient donc de trouver une solution de vente des terrains pour solder les 645 500 € restants.

À ce jour, des contacts sont en cours avec des entreprises qui souhaitent acquérir une parcelle.